

Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales – Mise à jour

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i) prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution XIII.7 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales* ;
- ii) prendre note du document SC58-Doc.18 et fournir des orientations au Secrétariat sur le plan de renforcement des synergies avec d'autres AME et des contributions au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément à la Résolution XIII.7 ;
- iii) prendre note de la révision du cinquième Plan de travail 2011-2020 (document SC59 Doc.16.1), entre le Secrétariat de la Convention sur les zones humides et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui sous-tend la préparation d'un plan de travail conjoint actualisé ; et
- iv) examiner le projet de résolution intitulé *Renforcer la visibilité et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales* figurant dans le document SC59 Doc.16 (<https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc16-renforcer-la-visibilite-de-la-convention-et-les-synergies-avec-dautres-accords>), pour examen par la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes.

Contexte

1. La Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales*, donne instruction au Secrétariat de faire régulièrement rapport au Comité permanent sur les progrès d'application de cette résolution et de la Résolution XI.6 *Partenariats et synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions*.
2. Le Secrétariat a préparé les documents SC58 Doc.18¹ et SC59 Doc.16² *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et*

¹ <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc18-renforcer-la-visibilite-de-la-convention-et-les-synergies-avec-dautres-accords>

institutions internationales, en tenant compte des progrès d'application des résolutions XIII.7 et XI.6. L'Annexe 1 du document SC58 Doc.18 contient le plan conçu pour renforcer les synergies avec d'autres AME et les contributions au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pour examen par le Comité permanent. Toutefois, ces documents n'ont pas été examinés lors du processus intersessions de la 58^e Réunion du Comité permanent, en 2020 et de la 59^e Réunion du Comité permanent en juin 2021.

3. Le présent rapport actualisé couvre les activités principales entreprises depuis la 59^e Réunion du Comité permanent en juin 2021, conformément aux Résolutions XIII.7 et XI.6 et en particulier, les activités en rapport avec le Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) et la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que les progrès enregistrés par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD), aux AME, au PNUE et autres institutions.

Travaux dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité

4. Le Secrétariat a continué de participer aux réunions et aux activités conjointes du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB), en application du plan d'activités conjointes du GLB. Le Secrétariat a participé à la session virtuelle du GLB, le 6 octobre 2021, qui a surtout mis l'accent sur le processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la quinzième réunion de la Conférence des Parties (CdP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la COP26 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le GLB a fait une déclaration conjointe le 12 octobre 2021, lors de la table ronde intitulée *Promouvoir une action synergique pour la biodiversité, le climat, les terres et les océans*, dans le contexte du Segment de haut niveau de la CdP15 de la CDB (1^{re} partie).

Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques

5. La coopération avec la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) se poursuit dans le contexte du Mémorandum de coopération actuel. Le Secrétariat a participé à la 8^e Plénière (virtuelle) de l'IPBES qui a eu lieu du 14 au 24 juin. Il a soumis une déclaration soulignant l'importance des évaluations des liens et des changements transformateurs examinées à la réunion, insistant sur les liens étroits entre les zones humides et la biodiversité, le climat, l'eau, l'alimentation, l'énergie et la santé, et expliquant que la reconnaissance de ces liens et de la valeur des zones humides pour la société sont des clés pour ouvrir la porte d'un changement transformateur. Le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) a participé à la réunion (virtuelle) du Groupe multidisciplinaire d'experts de l'IPBES, du 11 au 19 octobre 2021.

Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement

6. Le Secrétariat continue de collaborer activement avec d'autres AME, et concentre ses efforts dans le sens du paragraphe 44 de la Résolution XII.3, sur la coopération et les synergies avec d'autres AME. Des travaux sont en cours avec ces AME dans des domaines de coopération plus précis qui font l'objet de mémorandums particuliers, notamment avec la CDB, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention du patrimoine mondial, ainsi qu'avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

² <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc16-renforcer-la-visibilite-de-la-convention-et-les-synergies-avec-dautres-accords>

7. Conformément au paragraphe 23 de la Résolution XIII.7, un plan de renforcement des synergies avec d'autres AME et des contributions au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont présentés en Annexe 1 du document SC58 Doc.18, pour examen et avis du Comité permanent. Toutefois, comme mentionné plus haut, ces documents n'ont pas été examinés, que ce soit lors du processus intersessions de la 58^e Réunion du Comité permanent, en 2020 ou de la 59^e Réunion du Comité permanent, en juin 2021.

Convention sur la diversité biologique

8. Le Secrétariat a continué d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec la CDB, en contribuant à divers processus et, essentiellement, à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À cet égard, pour s'assurer que les Parties assistant à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 puissent exprimer l'importance des zones humides, le Secrétariat a préparé un document insistant sur les points considérés comme les plus pertinents pour la Convention et l'a partagé avec toutes les Parties contractantes, le 8 août 2021. Le Secrétariat a également envoyé une lettre de rappel aux Parties contractantes membres du Comité permanent (Décision SC57-26), d'assurer la liaison et de collaborer avec leurs homologues de la CDB, par l'intermédiaire de leurs Correspondants nationaux Ramsar, et de participer à l'élaboration de la position de leurs pays respectifs concernant le processus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB pour faire en sorte que les éléments pertinents, relatifs à Ramsar, figurent dans les positions et les soumissions de leurs pays respectifs au processus d'élaboration du cadre mondial. Avec ces éléments, le Secrétariat a contribué à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, du 23 août au 3 septembre 2021 et à la vingt-quatrième session des Organes subsidiaires chargés de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 24) et de la mise en œuvre de la Convention (SBI3) en février, mars, mai et juin 2021.
9. La Secrétaire générale a prononcé une déclaration par vidéo à l'occasion du Segment de haut niveau de la CdP15 de la CDB (1^{ère} partie), le 12 octobre 2021, et a participé à la séance d'information exécutive du 2 novembre 2021, organisée par le Réseau de Genève afin de présenter les résultats de la 1^{ère} partie de la Conférence et les prochaines étapes, en vue de la 2^e partie de la Conférence, ainsi que les réunions des organes subsidiaires et du Groupe de travail à composition non limitée, qui devrait avoir lieu, en personne, à Genève en 2022. La Secrétaire générale était une des intervenantes dans l'activité parallèle organisée par la CDB à la COP26 de la CCNUCC, le 6 novembre, *CdP15 de la CDB : Strengthening Synergies through the Post-2020 Global Biodiversity Framework and Promoting Transformational Change to Restore Balance with Nature*.
10. Comme indiqué dans le document SC59 Doc.16, en 2021, le Secrétariat a poursuivi ses discussions avec le Secrétariat de la CDB concernant le renouvellement du Plan de travail conjoint. Dans le cadre de l'examen du cinquième Plan de travail conjoint 2011-2020, une Notification commune des deux secrétariats a été envoyée le 2 novembre 2020, invitant les Parties et d'autres gouvernements à répondre à une enquête en ligne pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs activités telles qu'elles sont décrites dans le cinquième Plan de travail conjoint. L'examen préparé par les secrétariats des deux conventions fournit une vue d'ensemble des progrès d'application, décrit les enseignements acquis et jette les bases de la préparation d'un plan de travail conjoint mis à jour qui tiendra également

compte du cadre mondial de la biodiversité adopté à la CdP15 de la CDB. L'examen est publié dans le document SC59 Doc.16.1³.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

11. La Résolution XIII.20, *Promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides intertidales et des habitats associés sur le plan écologique*, demande au Secrétariat d'explorer, avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et acteurs compétents, la possibilité de créer un forum côtier pluriacteurs mondial. Des demandes semblables sont formulées dans la Résolution 12.25 de la CMS, *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*, dans la Décision 14/30 de la CDB, *Coopération avec d'autres conventions, organisations et partenariats internationaux*, et la Résolution 030 du Congrès mondial de la nature de l'UICN, *Renforcer la résilience des zones côtières face au changement climatique, à la crise de la biodiversité et au développement côtier rapide*. À cet égard, le Secrétariat a participé en tant qu'observateur aux consultations menées par Eco Foundation Global et RSPB – BirdLife au Royaume-Uni, en novembre et décembre 2021, sur l'élaboration d'un forum côtier mondial et est également resté en contact avec les secrétariats de la CMS et de la CDB pour apporter des commentaires communs à ce processus.
12. La Secrétaire générale a prononcé un message par vidéo à la Cérémonie d'ouverture de l'événement hybride « Forum mondial du littoral », le 10 janvier 2022, à Yancheng, province du Jiangsu, Chine, sur invitation du Vice-Ministre, Ministère des ressources naturelles de la Chine. Le Secrétariat continuera de participer à ce processus en tant qu'observateur, conformément au mandat conféré par la Résolution XIII.20, paragraphe 36, et informera le Comité permanent de toute évolution de cette question.

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

13. Le Secrétariat a participé à la 44^e session du Comité du patrimoine mondial, du 16 au 31 juillet 2021 et a noté avec appréciation l'inscription, sur la Liste du patrimoine mondial, de Getbol, étendues cotidales coréennes, en République de Corée et des Forêts pluviales et zones humides de Colchide, en Géorgie, couvrant cinq zones humides d'importance internationale de la Liste de Ramsar. Les rapports de missions conjointes entreprises au début de 2020 concernant deux sites inscrits aux deux conventions, Venise et sa lagune, en Italie et Doñana, en Espagne, ont été publiés en 2021.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

14. Dans la ligne droite avant la COP 26 de la CCNUCC, le Secrétariat a préparé une note d'information sur le recours à l'utilisation rationnelle, la protection et la restauration des zones humides pour lutter contre les changements climatiques, disponible en trois langues. Le Secrétariat a co-organisé trois événements durant la COP 26, explorant différents aspects de l'action pour les zones humides en vue d'obtenir des résultats pour le climat : Financing Wetlands Conservation and Restoration for Climate Benefits – Challenges and Opportunities, le 4 novembre au Pavillon de la République de Corée ; Partners for Wetlands: Decade for Wetland Restoration, le 8 novembre au Pavillon des tourbières ; et Leveraging MEA synergies in Peatland protection and restoration for climate outcomes, le 10 novembre, également au Pavillon des tourbières. Le personnel du Secrétariat a apporté des contributions à plusieurs événements

³ <https://www.ramsar.org/document/sc59-doc161-review-of-the-fifth-joint-work-plan-between-the-convention-on-biological>

organisés par les Parties contractantes à la Convention et d'autres partenaires, notamment sur le rôle des tourbières et du carbone bleu en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, les écosystèmes côtiers, la gestion de l'eau et les zones humides transfrontières.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

15. Le Secrétariat a participé à l'atelier intitulé « Optimizing the use of Sustainable Land Management, Ecosystem-based Adaptation and Ecosystem-based Disaster Risk Reduction to align Nature-based Solutions towards multi-goal oriented outcomes », qui a eu lieu de manière virtuelle le 29 juillet 2021. Cet atelier était organisé dans le cadre d'un projet financé par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et mis en œuvre par l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), et a abouti à la publication du rapport « Coherence and Alignment among Sustainable Land Management, Ecosystem-based Adaptation, Ecosystem-based Disaster Risk Reduction and Nature-based Solutions ». Le Secrétariat a maintenu la liaison avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, y compris avec son interface science-politique, et sa collaboration éventuelle à des activités pertinentes, conformément à l'Annexe 1 du document SC58 Doc.18 et aux activités du GEST, ainsi qu'en rapport avec les *Perspectives mondiales des zones humides -Édition spéciale 2021* et les *Perspectives territoriales mondiales*.

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

16. Le Secrétariat a participé à la 9^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur l'eau, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021, notant les possibilités de synergies et de coopération dans les bassins hydrographiques qui ont des programmes actifs de coopération transfrontière, notamment ceux qui sont couverts par les Initiatives régionales Ramsar portant sur l'Amazonie, le rio de la Plata, les bassins du Niger et du Sénégal, l'Afrique centrale et de l'Ouest, l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest.

Convention interaméricaine sur la protection et la conservation des tortues marines (IAC)

17. Dans le cadre du mémorandum d'entente signé en 2020, le Secrétariat de la Convention sur les zones humides et le Secrétaire *pro tempore* de la Convention Interaméricaine sur la protection et la conservation des tortues marines, continuent d'échanger des informations sur les activités et le matériel pertinents afin de permettre l'inscription de zones humides d'importance internationale vitales pour les tortues marines.

Les Objectifs de développement durable

18. Conformément à la Décision SC53-17 et à la Résolution XIII.7, le Secrétariat continue, en sa qualité de coresponsable de l'indicateur 6.6.1 (« Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau ») de l'ODD 6 (« Eau et Assainissement »), de participer activement aux travaux en cours sur les objectifs de développement durable (ODD), y compris aux travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD).
19. Dans ce contexte, le Secrétariat a participé à la douzième réunion (virtuelle) du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD), du 2 au 4 novembre 2021. Les principaux résultats de cette réunion étaient les suivants : i) examen et mise à jour de la classification des indicateurs en niveaux ; ii) examen des

propositions affinées pour le cadre mondial des ODD ; iii) discussion des travaux du sous-groupe IAEG-ODD sur l'examen des métadonnées ; iv) examen des travaux des groupes de travail de l'IAEG-ODD ; v) partage des meilleures pratiques sur la mise en œuvre, le suivi et les rapports sur les ODD, y compris aux niveaux national, régional et mondial ; et vi) examen du plan de travail et des prochaines étapes pour l'IAEG-ODD.

20. Comme ce fut le cas pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2021, le Secrétariat prépare un synopsis commun, avec le PNUÉ, pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Forum politique de haut niveau de juillet 2022. Le Secrétariat continue de collaborer avec ONU-Eau sur le programme de travail pour l'ODD 6.
21. Conformément à la Résolution XIII.7, et à la Décision SC57-47 sur les inventaires des zones humides, le Secrétariat continue de collaborer avec les Parties contractantes afin de compléter et d'affiner les informations sur l'étendue des zones humides soumises dans les rapports nationaux. D'autres efforts se poursuivent pour aider les Parties contractantes à élaborer des inventaires des zones humides et à rassembler les données manquantes sur l'étendue des zones humides afin de faire rapport concernant l'indicateur 6.6.1 de l'ODD 6. À cet égard, une description détaillée des progrès sur les Actions d'accélération de la Convention relatives aux ODD, « Inventaires des zones humides pour aider les Parties contractantes à réaliser l'indicateur 6.6.1 » dans le cadre de l'ODD 6, se trouve dans les documents SC58 Doc.9 et SC59 Doc.9 qui n'ont pas été examinés à la 59^e Réunion du Comité permanent, en juin 2021, et sur la page « SDG Acceleration Actions », sur la plateforme de connaissances sur les ODD⁴.
22. Concernant la réalisation de l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », comme indiqué dans des rapports précédents, la Secrétaire générale est, avec l'UICN, un des points focaux de la Communauté d'action pour l'océan et les mangroves et a participé à la série de webinaires de 2021 « Keeping the Momentum for Ocean Action », « Implementing SDG 14 with the Communities of Ocean Action » le 30 mars 2021, organisés par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.
23. La Secrétaire générale a prononcé un discours par vidéo le 18 novembre 2021 lors de l'événement « Commencer à la source pour sauver l'océan », avec d'autres chefs d'organisations, y compris des chefs d'institutions des Nations Unies, pour sensibiliser aux approches de gestion de la source à la mer, par l'intermédiaire des réseaux sociaux.
24. Au Congrès mondial de la nature de l'UICN, la Secrétaire générale est intervenue lors de la plénière de clôture « A blue breakthrough », le 7 septembre 2021, pour souligner l'importance de la santé des zones humides pour la santé de l'océan, mais aussi l'importance des travaux de la Convention sur les zones humides pour consacrer le concept d'« utilisation rationnelle » et l'engagement des Parties contractantes à maintenir la santé des zones humides, véritable clé du bien-être humain, du stockage du carbone, de la réduction des risques de catastrophe et des avantages pour la biodiversité.

⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgactions>

Actions de renforcement de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres institutions internationales

25. Comme indiqué dans les précédents rapports au Comité permanent, le Secrétariat continue d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales.

Groupe de la gestion de l'environnement (GGE)

26. Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec le Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU (GGE). La Secrétaire générale a participé à la 27^e session des hauts fonctionnaires du GGE des Nations Unies organisé virtuellement le 7 octobre 2021, qui a établi un groupe du GGE chargé des questions sur la biodiversité pour faciliter et permettre une approche simplifiée et soutenir l'application du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, l'Approche commune des Nations Unies relative à la biodiversité et la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes.
27. Le Secrétariat a participé à la préparation du rapport sur les Activités et Initiatives des Nations Unies liées aux déchets marins et aux microplastiques : vue d'ensemble, commandé par le GGE, et souligne que les déchets marins et les microplastiques sont transportés dans les mers et les océans, essentiellement à travers les zones humides intérieures et côtières qui doivent devenir partie des solutions à la réduction de cette pollution.

Collaboration avec le PNUE

28. Le Secrétariat et le PNUE mettent sur pied des activités en coopération pour promouvoir les synergies et améliorer l'application de la Convention ; des démarches sont en cours pour renouveler le Mémoire d'entente.
29. La Convention sur les zones humides, en tant que coresponsable, avec le PNUE, de l'indicateur 6.6.1 a préparé un synopsis commun, avec le PNUE, pour le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les ODD, à l'intention du Forum politique de haut niveau de juillet 2022.
30. Le Secrétariat continue de participer au projet sur les synergies « exploiter les synergies pour la biodiversité », dirigé par le PNUE avec la participation d'autres conventions relatives à la biodiversité qui répond à la résolution 2/17 de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement.
31. Le Secrétariat a participé en tant qu'intervenant au cours en ligne interactif « Application des accords multilatéraux » organisé par le PNUE et le Center for Governance and Sustainability de l'Université du Massachusetts à Boston, le 30 novembre et le 7 décembre 2021 et le 8 février 2022, et s'est intéressé particulièrement aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.
32. Le Secrétariat a continué de contribuer à l'initiative InforMEA et a participé à la 12^e réunion de son Comité directeur qui a eu lieu, virtuellement, le 16 novembre 2021. Le Secrétariat a contribué à des questions telles que l'interface de programmation d'application (API), l'indexation sémantique et l'e-apprentissage.
33. Un cours d'introduction à la Convention sur les zones humides est en préparation et sera mis à disposition pour téléchargement sur le site web de la Convention. Le cours d'introduction sera

également mis à disposition sur la plateforme d'apprentissage et de connaissances InforMEA des Nations Unies qui détient des informations et des cours d'introduction sur différents AME.

34. En tant que partenaire mondial de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes, le Secrétariat participe activement à ce programme et aux équipes spéciales sur le cadre de suivi et d'évaluation des écosystèmes aquatiques et de transition et sur les meilleures pratiques. Ces engagements ont servi à l'examen de l'indicateur 6.6.1 de l'ODD 6 pour lequel la Convention est coresponsable, et de différents objectifs du quatrième Plan stratégique de la Convention en tant qu'indicateurs prioritaires du cadre de suivi de la Décennie des Nations Unies. Pour marquer l'ouverture de la Décennie des Nations Unies, le 5 juin 2021, le Secrétariat a produit trois fiches décrivant le potentiel inutilisé des zones humides pour aider aux efforts de restauration des Parties contractantes, des décideurs et des praticiens <https://www.ramsar.org/document/wetlands-restoration-unlocking-the-untapped-potential-of-the-earths-most-valuable-ecosystem>
35. Le Secrétariat, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les tourbières, a rejoint l'équipe de développement de l'évaluation mondiale des tourbières, coordonnée par le PNUE-WCMC.

Collaboration avec les Organisations internationales partenaires

36. Le Secrétariat continue de renforcer sa collaboration avec les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention. Des téléconférences périodiques entre les partenaires permettent d'examiner l'application des activités conjointes de collaboration figurant dans le Mémorandum de coopération renouvelé. Les OIP ont contribué à la préparation de la campagne du 50^e anniversaire et ont activement soutenu la Journée mondiale des zones humides 2022.
37. La Secrétaire générale et le personnel du Secrétariat ont participé activement au Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui a eu lieu à Marseille, France, du 3 au 7 septembre 2021, en apportant des contributions aux sessions sur place ainsi que de manière virtuelle. La Secrétaire générale était une intervenante dans les événements organisés par l'UICN « Post-2020 Global Biodiversity Framework: Recipe for Success » le 5 septembre et « IUCN Global Species Action Plan: supporting implementation of the Post-2020 Global Biodiversity Framework through species conservation » le 6 septembre. Elle a prononcé des remarques en plénière d'ouverture « Notre risque mondial pour l'eau douce : agir afin d'inverser la tendance » le 4 septembre et à la plénière de clôture intitulée « Deep Time 2029: What must we do now in 2021, to successfully address the Nature Emergency by 2050? » le 5 septembre. La Secrétaire générale a également participé à la table ronde de haut niveau organisée par le Ministère de l'Écologie de la France, le 5 septembre 2021, explorant comment la France et l'Union européenne peuvent encore accélérer les actions en faveur des zones humides.
38. Le 8 novembre 2021, à la COP26 de la CCNUCC, les six OIP ont organisé, en collaboration avec le Secrétariat, l'activité « Partners for Wetlands: Decade for Wetland Restoration » afin d'expliquer pourquoi il faut accélérer, sans tarder, la restauration des zones humides pour lutter contre les changements climatiques et la crise de la biodiversité durant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Cette activité a abordé les possibilités d'action à ce sujet, ancrées dans la Convention-même, les efforts déployés par les Parties et les travaux des OIP.

Collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

39. Le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec l'UICN dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de liaison UICN/Secrétariat pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat, avec en toile de fond l'accord de service entre Ramsar et l'UICN. Des réunions régulières et l'harmonisation des processus et politiques se poursuivent dans les différents domaines couverts par l'accord de service, par exemple, les finances et la comptabilité, la technologie de l'information, la gestion des locaux et des ressources humaines.

Collaboration avec le Partenariat international pour le carbone bleu

40. Le Secrétariat collabore activement avec le Partenariat international pour le carbone bleu (International Partnership for Blue Carbon, IPBC). Il a participé à un dialogue des partenaires de l'IPBC en avril 2021 ainsi qu'à la réunion d'un groupe d'étude de l'IPBC, consacrée au carbone bleu dans la sphère internationale, le 15 juillet 2021, en apportant des informations et des mises à jour sur les travaux se déroulant sous l'égide de la Convention en réponse à la Résolution XIII.14, avec des résultats et produits du GEST et invitant l'IPBC et ses partenaires à contribuer à leur diffusion. Le Secrétariat a contribué au rapport de l'IPBC « Coastal Blue Carbon Ecosystems in International Frameworks and Conventions »⁵, publié en 2021 et a participé en tant qu'intervenant à l'activité de l'IPBC « Working together to deliver outcomes for climate, the environment and people », à la COP 26 de la CCNUCC qui a eu lieu le 6 novembre 2021.

⁵ [Coastal Blue Carbon Ecosystems in International Frameworks and Conventions](#)